

ÉLECTION VILLE DE
MUNICIPALE 2017 LORRAINE



GUIDE DE L'ÉLECTEUR

ÉLECTION 2017



Ville de LORRAINE

L'ÉLECTION MUNICIPALE 2017

Mot de la présidente

Comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le terme de quatre ans du conseil municipal de la Ville de Lorraine se terminera à l'automne 2017. Le 5 novembre prochain, les Lorrains seront donc appelés à élire les personnes qui formeront le prochain conseil municipal, et ce, pour un nouveau mandat de quatre ans.

En ma qualité de greffière, il est de ma responsabilité d'assumer la présidence de cette élection générale, de veiller à son bon déroulement et de m'assurer que toute personne qui a le droit de voter puisse le faire. La secrétaire d'élection, Nancy Ouellette, et moi-même demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

En terminant, je vous invite à consulter et à conserver le présent guide ; à visiter notre site Internet (www.ville.lorraine.qc.ca), régulièrement mis à jour, et à vous inscrire à notre infolettre hebdomadaire pour être informé de tout ce qui concerne l'élection municipale.



Sylvie Trahan

Présidente d'élection et greffière

Le contenu du présent document est à caractère informatif et ne remplace aucunement les dispositions législatives pertinentes. En outre, les expressions désignant les personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

À Lorraine, le conseil municipal comprend sept postes : la mairie ainsi que six sièges de conseillers municipaux. Lors de votre passage à l'urne, vous aurez donc à remplir sept bulletins de vote. Comme prescrit par la loi, les noms des candidats sur un bulletin de vote sont classés en ordre alphabétique de nom de famille. L'ordre des membres d'une même équipe peut donc varier d'un bulletin à l'autre.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter lors de la prochaine élection municipale, vous devez :

- Être âgé de 18 ans ou plus au 5 novembre 2017, jour du scrutin ;

- Au 1^{er} septembre 2017 :
 - Être citoyen canadien ;
 - Être inscrit sur la liste électorale ;
 - N'être ni sous curatelle ni frappé d'une incapacité de voter ;
 - Remplir **une des deux conditions suivantes** :
 - Résider à Lorraine et habiter au Québec depuis au moins six mois
 - OU**
 - Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé à Lorraine.

Électeurs non domiciliés

Vous n'habitez pas à Lorraine, mais vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise ? Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez transmettre à la Ville un avis signé à cet effet au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

Si vous êtes copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, vous pouvez désigner, par procuration d'ici le 1^{er} octobre 2017, la personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Notez que si vous êtes électeur à plusieurs titres, vous ne pouvez être inscrit qu'à un seul d'entre eux, selon l'ordre de priorité établi par la loi.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale



Vers la mi-octobre, vous recevrez par la poste un **avis de révision** (carton jaune) transmis par la présidente d'élection. Cet avis indiquera le nom de tous les électeurs résidant à votre adresse qui sont inscrits sur la liste électorale.

PORTEZ ATTENTION !

- Vos prénom et nom apparaissent-ils sur l'avis ?
- Vos prénom et nom sont-ils correctement orthographiés ?

Si vous constatez des erreurs sur l'avis ou si vos nom et prénom n'y apparaissent pas, vous devrez vous présenter devant la Commission de révision pour présenter une demande de correction, d'inscription ou de radiation.

Le fait de payer des taxes à Lorraine ou d'avoir été inscrit sur la liste électorale 2016 n'assure pas automatiquement le droit de voter à l'élection municipale.

La liste électorale municipale, établie à partir de la liste électorale permanente mise à jour par le Directeur général des élections du Québec, sera déposée par la présidente d'élection le 4 octobre 2017. Il appartient à l'électeur de s'assurer d'être inscrit sur cette liste. Vous pourrez la consulter aux lieux suivants :

- **Bibliothèque municipale** : 31, boulevard De Gaulle
- **Hôtel de ville** : 33, boulevard De Gaulle

COMMISSION DE RÉVISION

Où et quand ?

La Commission de révision siégera à la maison Garth (100, chemin de la Grande-Côte) aux dates suivantes :

- Lundi 16 octobre 2017 de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30
- Mardi 17 octobre 2017 de 19 h à 22 h

À l'appui de votre demande, vous devrez présenter deux documents :

- L'un indiquant le **nom et la date de naissance de l'électeur** : passeport canadien, acte de naissance, etc.
- L'autre mentionnant le **nom et l'adresse de l'électeur** : permis de conduire, facture d'électricité ou de téléphone, etc.

La Commission devra également obtenir l'adresse du domicile précédent de l'électeur.

Qui peut présenter une demande d'inscription, de correction ou de radiation ?

L'électeur lorrain lui-même, son conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec lui. Toute demande de radiation peut également être faite par un électeur inscrit sur la liste électorale municipale dans la même section de vote.



CARTE DE RAPPEL

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale recevra une carte de rappel (carton blanc) à la fin octobre. Cette carte indiquera le lieu où vous devrez voter ainsi que le nom des candidats se présentant à l'élection 2017.

Attention, le lieu où vous devez voter n'est pas nécessairement le même que lors de l'élection précédente.

Conservez votre carte de rappel et apportez-la avec vous lorsque vous irez voter afin d'accélérer le processus d'accueil.

Lieux de vote

Bibliothèque : 31, boulevard De Gaulle

Centre culturel Laurent G. Belley : 4, boulevard de Montbéliard

École du Ruisselet : 65, boulevard de Chambord

École Le Carrefour : 59, boulevard de Vignory

École Le Tournesol : 155, boulevard De Gaulle

Maison Garth : 100, chemin de la Grande-Côte

Poste de police : 29, boulevard De Gaulle

Ces lieux sont sujets à modification. Avant d'aller voter, prenez soin de vérifier le lieu indiqué sur votre carte de rappel.

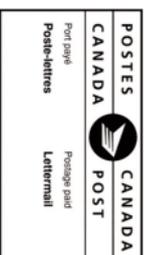




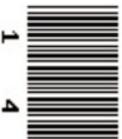
Ville de Lorraine
33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9

CARTE DE RAPPEL

ÉLECTION MUNICIPALE DU
DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017



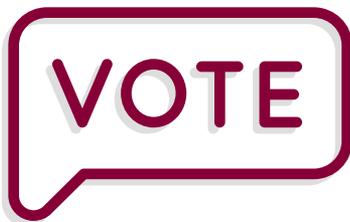
**IMPORTANT
IDENTIFICATION OBLIGATOIRE**



Section de vote :
N° d'électeur :

LE JOUR DU VOTE

Pour exercer votre droit de vote, vous devrez présenter au scrutateur, à visage découvert, un des documents suivants :



- Carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- Permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société d'assurance automobile du Québec ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes.

L'électeur qui n'a pu établir son identité sera dirigé à la table de vérification de l'identité des électeurs.

Apportez votre carte de rappel
(carton blanc) afin d'accélérer le
processus d'accueil.

Quand et où voter ?

Vote par anticipation

Date : 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h

Lieu : Centre culturel Laurent G. Belley (4, boulevard de Montbéliard)

Scrutin général

Date : 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h

Lieu : Le lieu où vous devrez voter sera indiqué sur la carte de rappel, que vous recevrez par la poste à la fin octobre.



**FORMULAIRE DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTION MUNICIPALE 2017**

Vous êtes fiable, impartial et vous possédez un bon jugement ? Vous êtes disponible le dimanche 29 octobre et/ou le dimanche 5 novembre ? Joignez-vous à notre équipe en occupant un des postes disponibles (secrétaire, scrutateur, agent de liste, etc.) lors de la tenue de l'élection générale 2017.

Remplissez le formulaire et envoyez-le au plus tard le 29 septembre 2017 par courriel ou par la poste au bureau de la Présidente d'élection, 33, boulevard De Gaulle, Lorraine (Québec), J6Z 3W9.

Une priorité pourra être accordée aux candidats répondant aux exigences suivantes :

- âgé de 18 ans et plus;
- avoir déjà travaillé lors de scrutins électoraux municipaux.

Seules les personnes retenues pour un poste seront contactées.

Nom :	Prénom :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Âge :
Téléphone du domicile :	Autre numéro :
Courriel :	
Citoyenneté :	
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre :	
Avez-vous déjà travaillé pour les élections municipales de la Ville de Lorraine ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, poste occupé :	
Avez-vous déjà travaillé pour d'autres élections ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquelles et mentionner l'année :	
Disponibilités : <input type="checkbox"/> 29-10-17 <input type="checkbox"/> 05-11-17 <input type="checkbox"/> Autre :	
Références :	

Veillez noter que tout membre du personnel électoral doit, avant d'entrer en fonction, faire le **serment** qu'il exercera sa fonction conformément à la loi. En outre, un membre du personnel électoral **ne peut se livrer à un travail de nature partisane** à compter du moment où il prête le serment.

Remplissez le formulaire et enregistrez-le sur votre bureau avant de l'envoyer à sylvie.trahan@ville.lorraine.qc.ca.

Le formulaire est également disponible au <http://www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/mairie-et-vie-democratique/elections-generales2017>.



CANDIDATS

Vous êtes résident de Lorraine depuis au moins le 1^{er} septembre 2016 et vous aimeriez vous présenter comme candidat au poste de maire ou de conseiller municipal ?

Pour ce faire, vous devez remettre votre déclaration de candidature à la présidente d'élection entre le 22 septembre et le 6 octobre à 16 h 30 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec elle au 450 621-8550, poste 223, avant de vous présenter.

Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au bureau de la présidente à l'hôtel de ville (33, boulevard De Gaulle) ainsi qu'en ligne au www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/mairie-et-vie-democratique/elections-generales2017.

Notez que le 6 octobre, le bureau de la présidente d'élection sera exceptionnellement ouvert de 9 h à 16 h 30, et ce, sans interruption.

Financement politique et contrôle des dépenses électorales

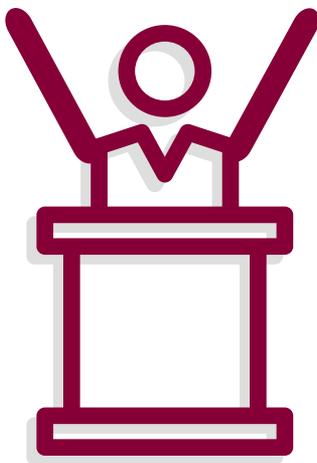
Pour obtenir des renseignements sur le financement et le contrôle des dépenses, vous pouvez vous adresser à la directrice du Service des finances et trésorière, M^{me} Manon Tremblay, au 450 621-8550, poste 226, ou au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) au 1 888 353-2846. Vous pouvez aussi consulter le site Internet du DGEQ au www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal.



RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Le dépouillement des votes débutera dès la fermeture des bureaux de vote, à 20 h le 5 novembre. À quelques reprises au courant de la soirée, les résultats préliminaires seront affichés sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Lorraine.

Lorsque le recensement sera terminé, les résultats officiels du scrutin seront annoncés par la présidente d'élection dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville, situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine. Ils seront également annoncés en ligne (www.ville.lorraine.qc.ca) ainsi que dans le message d'accueil de la boîte vocale de l'hôtel de ville.



Notez que le dépouillement des bulletins de vote est un long processus. Lors de l'élection générale de 2013, 28 000 bulletins de vote avaient été comptabilisés.

ÉLECTION 2017

Coordonnées importantes

Sylvie Trahan

Présidente d'élection : 450 621-8550, p. 223

Nancy Ouellette

Secrétaire d'élection : 450 621-8550, p. 273

Directeur général des

élections du Québec : 1 888 353-2846

Appareil de télécommunication pour

personnes sourdes et malentendantes : 1 800 537-0644
(aucuns frais au Québec)

Dates clés de l'élection 2017

Avis public d'élection : 9 septembre

Dépôt de la liste électorale municipale : 4 octobre

Commission de révision : 16 octobre
de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30
17 octobre de 19 h à 22 h

Avis public du scrutin : 11 octobre

Vote par anticipation : 29 octobre de 12 h à 20 h

Scrutin électoral : 5 novembre de 10 h à 20 h

Recensement des votes et annonce des résultats : 5 novembre



Ville de LORRAINE
www.ville.lorraine.qc.ca

Hôtel de ville
33, boul. De Gaulle (Québec) J6Z 3W9
www.ville.lorraine.qc.ca
facebook.com/VilleLorraine